

Sommaire

Page 1

✘ **Editorial**

*Renouveler les pratiques
démocratiques pour un
monde meilleur*

Page 2 et 3

✘ **Economie circulaire**

Répondre aux défis à venir

Page 4

✘ **Economie circulaire**

*Vendons, échangeons,
donnons, réutilisons !*

Page 5 et 6

✘ **Aménagement**

*Quel visage pour le
boulevard de la République
demain ?*

Page 7

✘ **Démocratie participative**

*Cœur d'Essonne : mettre les
citoyens au cœur des débats*

✘ **Savoir-vivre**

Respectons les cyclistes

Page 8

✘ **Programme de notre
semaine d'action et
d'information du 9 au 15
octobre**

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée
le 14/04/1992 et agréée au titre de
l'article L.121-8 du Code de
l'urbanisme et de l'article L.141-1 du
Code de l'environnement (arrêté
préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366
du 19 novembre 2002)

Éditorial

RENOUVELER LES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES POUR UN MONDE MEILLEUR

Vous avez sûrement passé d'agréables vacances mais, nous le savons tous, cet acquis reste fragile à l'époque où nous vivons. Ce que nous appelons «la crise», qu'elle soit économique, environnementale ou sociale, nous oblige déjà à changer le modèle de société afin de rendre soutenable le développement planétaire. **La transition écologique** que tout le monde appelle de ses vœux nous y conduit, mais trop lentement. Notre actuelle campagne sur **l'économie circulaire** (*semaine d'action du 9 au 15 octobre*) apportera sa pierre en appelant à une consommation sobre et responsable.

Une **Fédération «Orge Hurepoix Environnement»** naîtra bientôt. Elle regroupera toutes les associations de défense de l'environnement de Cœur d'Essonne Agglomération. Ainsi, nous serons plus forts pour faire valoir nos propositions concernant les projets émergents, par exemple la Base aérienne (ex-CEV), la voie en site propre sur la RN20, la ZAC des Belles Vues à Ollainville et Arpajon, etc.

En matière de démocratie participative, du chemin reste à faire ! Ainsi, à Brétigny, la concertation publique sur l'aménagement du Boulevard de la République, s'est limitée à la présentation d'un projet déjà ficelé ! Nous étions loin des dispositions de la **convention européenne** qui préconise que citoyens et associations doivent être associés à un projet dès son origine. Nous demandons que la procédure à venir concernant l'aménagement de la place du 11 novembre soit plus respectueuse et moins expéditive.

Et que dire du **projet de lotissement de la rue du Mesnil où 5.000 m² de terres agricoles seront bétonnés ?** On nous avait pourtant promis un arrêt total de l'étalement urbain à Brétigny ! Il est vrai que l'équipe municipale précédente avait, en douce, rendu constructibles ces terres agricoles mais la nouvelle équipe a fait pour le moins preuve d'inattention en ne modifiant pas le PLU !

Et que dire encore du **chantier des «Promenades de Brétigny»** (pôle de loisirs et restauration au-delà d'Auchan) où une 5ème modification du permis de construire autorise une augmentation de la surface de plancher. Sûrement au détriment des espaces verts...

Autre préoccupation : les inondations sur le plateau de Maison neuve. Il a fallu plus de deux mois pour la résorber sans qu'une solution définitive soit apportée ! Ce problème est indiscutablement lié aux aménagements successifs réalisés sans prendre en compte suffisamment l'imperméabilité des sols et l'évacuation des eaux pluviales. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec le changement climatique et une pluviosité accrue ?

Ainsi, nous vivons une dégradation accélérée de notre environnement par la course effrénée à la consommation et ses conséquences sur le climat. Le monde est en train d'en prendre la mesure. La politique de l'autruche touche à sa fin. L'émergence d'un nouveau type d'économie, plus durable - **l'économie circulaire** - ouvre des opportunités. Un objectif majeur : un rapport de force en faveur de l'écologie au sein des sphères de décision, la mobilisation des citoyens, le renouvellement des pratiques démocratiques. Si vous êtes d'accord, rejoignez-nous.

Bonne rentrée à tous.

(une plateforme de partage - via Facebook ou autre - sera bientôt ouverte.)

RÉPONDRE AUX DÉFIS À VENIR

Nous vivons encore largement sous le régime de *l'économie linéaire* dont le schéma est le suivant : j'extrais, je produis, je consomme... et je jette !

Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la capacité de la terre à renouveler les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à éliminer les déchets. Il nous faut donc trouver un autre mode de fonctionnement. Ce qu'on appelle «l'économie circulaire», en application des principes du développement durable, pourrait bien répondre à nos attentes.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action
Sept piliers



Une économie qui se concrétise

La Loi de transition énergétique, adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2015, la définit ainsi : «un modèle fondé sur le développement d'un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles, afin de réduire la consommation des ressources et l'efficacité de leur utilisation» (art. 19).

Dans le domaine de la production et de l'offre de biens et services, l'économie circulaire repose sur plusieurs composantes : l'approvisionnement durable, l'éco-

conception, la mutualisation des besoins et l'économie de la fonctionnalité.

Voici une organisation qui s'est mise en place et qui illustre la possibilité d'approvisionnement durable et l'organisation d'une mutualisation inter-entreprises.

Le papetier français UPM utilise, depuis 2009, le transport fluvial pour acheminer des papiers à recycler en provenance du Sycotom (agence métropolitaine des déchets ménagers) dans son usine près de Rouen. Au retour, ce sont les bobines de papier neuves qui sont transportées vers les imprimeurs franciliens. Cependant, le transport n'est pas optimisé dans le sens Rouen-Paris car il y a moins de conteneurs. Eco-systèmes (organisme

agréé pour la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés) a constaté ce déséquilibre alors qu'il avait, de son côté, des déchets d'équipements électriques et électroniques dits «DEEE» à transporter dans ses usines de Gonesse (Val d'Oise) et Bruyère (Oise). Pour assurer une logistique optimale et durable, Eco-systèmes a chargé Véolia d'assurer la collecte des «DEEE» en Haute-Normandie. La Société UPM et Eco-systèmes ont travaillé avec Fluvéo, commissionnaire chargé de réaliser le transport fluvial. Les 4 600 tonnes de DEEE d'Eco-systèmes collectées en Normandie et les bobines neuves

d'UPM sont acheminées de Rouen à Gennevilliers par conteneurs sur péniches et, dans l'autre sens, les conteneurs transportent les déchets de papier collectés en région parisienne ainsi que des déchets de mobilier professionnel pour l'éco-organisme Valdelia pour être valorisés dans ses usines rouennaises. Cette mutualisation permet d'éviter pour la société UPM l'utilisation de 4000 camions par an et pour Eco-systèmes 800 voyages en camion. Et la société UPM fabriquant des bobines neuves de papier à partir de déchets de papier préserve les ressources forestières.

Des produits durables et réparables

Dans le domaine de la demande et du comportement des consommateurs, deux composantes définissent l'économie circulaire : la consommation responsable et l'allongement de la durée d'usage.

Certains fabricants font le choix de concevoir des produits réparables et s'engagent à fournir pendant plusieurs années les pièces de rechange nécessaires à la réparation.

C'est la politique qu'a choisie la marque SEB pour les produits électroménagers qu'elle conçoit et fabrique. Elle précise sur son site Internet « *Seb s'engage à conserver pendant 10 ans en moyenne après*

l'achat, toutes les pièces détachées techniques des produits commercialisés depuis 2012. »

L'allongement de la durée d'usage peut aussi se faire par le réemploi ou la réutilisation. De nombreuses organisations permettent le réemploi : vous connaissez certainement l'association Emmaüs. Mais il existe aussi des associations locales qui font un travail similaire : par exemple « **la Fabrique à neuf** ». Meubles, vêtements, jouets, livres, disques, électroménager... Il est possible de donner une nouvelle vie aux objets que vous n'utilisez plus en les donnant à cette association. Trois sites de cette ressourcerie sont ouverts en Essonne : Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes et Montgeron. A Arpajon, l'association « **De la cave au grenier** » réalise ce même type d'activité.

Le dernier domaine d'action de l'économie circulaire est la gestion des déchets.

Le **recyclage** est « *l'ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans le cycle de production* ». (définition publiée au J.O.)

C'est ainsi qu'aujourd'hui des journaux ou des revues sont imprimés sur du papier recyclé.

En 2010, 14,9 millions de tonnes de matières premières de recyclage ont été utilisées dans la production française.

Nous consacrerons ultérieurement un article au « gaspillage alimentaire », car celui-ci prend, en France, des proportions gigantesques. Du champ à l'assiette, nous jetons 10 millions de tonnes de nourriture chaque année, soit 150 kg par habitant. A la maison, chaque Français jette à la poubelle 29 kg par an. Dans ce domaine, également, des actions sont menées : par exemple, tapez « **DiscoSoupe** » sur votre moteur de recherche Internet.

Source: chiffres et graphique ADEME et FNE.



A l'aller, de Paris vers Rouen, des papiers à recycler. Au retour, des bobines de papier journal neuf vers les imprimeurs d'Ile-de-France

VENDONS, ÉCHANGEONS, DONNONS, RÉUTILISONS !

«Réutiliser» est un des mots clés de l'économie circulaire. De quoi s'agit-il et quelle est son importance dans le cycle «production-consommation» du XXIème siècle ?

Chaque foyer français «produit» près de 400 kilos de déchets par an, deux fois plus en 40 ans. Maîtriser nos déchets est essentiel pour réduire notre empreinte écologique, sans quoi la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources échouera.

Que pouvons-nous faire ?

Nous avons tous appris à recycler : après consommation, les objets ou leurs restes, leurs emballages sont recyclés, c'est-à-dire réintroduits, en tant que matériaux de base, dans un nouveau cycle de production/consommation.

Cependant **le recyclage** implique des opérations de transformation coûteuses qui consomment de l'énergie, et la matière ainsi récupérée a des propriétés physico-chimiques dont la qualité se dégrade à chaque nouveau recyclage.

La **réutilisation** présente une empreinte écologique nettement plus faible. On donne une seconde

vie à un produit dont on n'a plus l'usage, tel quel ou en le transformant très peu (recoudre un bouton à une veste, par exemple). La plupart du temps, cela s'accompagne d'un changement de détenteur. Une des formes traditionnelles de la réutilisation est le marché de l'occasion, pour les voitures notamment. Citons aussi la location de matériel pour des usages de courte durée, les brocantes, les vide-greniers ou le don (à Emmaüs, par exemple). Mais Internet a changé la donne en permettant des échanges massifs sur des transactions de faible valeur. On citera les «ancêtres» fameux : «e-bay.com», «Price Minister». Plus récemment le site «Le bon Coin», connu de tous (enfin presque), a permis d'étendre encore la réutilisation en faisant baisser le coût de transaction (gratuit pour les particuliers).

Aujourd'hui se développe une nouvelle révolution de la réutilisation. Que faire de ces

objets qui sont vraiment «INVENDABLES»: meubles encombrants, indémontables, appareils qui marchent plus ou moins, fonds de grenier ou de cave? Bien souvent le temps nous manque pour marchander.

Voici «Je donne, tu prends ; tu donnes, je prends !» ou «Tu veux? Tu viens !»

De nouveaux sites internet (par exemple «co-recyclage.com» et «donnons.org») : se créent, nés directement d'une conscience écologique, avec pour objectif le troc et le don, basé sur le même principe des petites annonces électroniques entre particuliers. Il ne s'agit plus de vendre mais de donner ou, pourrait-on dire, de se débarrasser d'un objet à bon compte : celui qui prend se chargeant d'emporter l'objet «en l'état». Le procédé en est encore à ses débuts mais le taux de consultation de ces sites est en nette progression.

Ne faut-il pas y voir aussi un changement de valeur ?



donnons!.org
rien ne se perd... rien ne se crée
...tout se recycle !

QUEL VISAGE POUR LE BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE DEMAIN ?

Une concertation bâclée, un projet déjà ficelé, trop timide sur le plan environnemental, et qui sacrifie trop au «tout-automobile» d'antan. Voilà le bilan mitigé de cette opération. Appréciation : insuffisant.



La concertation a été réduite à une réunion publique d'information où l'on a pu tout juste poser des questions et prendre part au choix de l'essence d'arbre (une variété de poirier rustique) destinée à remplacer les platanes malades, sans alternative possible.

Et n'aurait-il pas été souhaitable d'inscrire ce projet dans le projet d'ensemble d'aménagement de la place du 11 novembre dont on aurait dû connaître au moins les grands principes ?

Or, il n'en fut rien à la réunion publique du 6 juillet. Tout au plus a-t-on pu savoir que la ville envisageait de réduire la place de l'automobile sur la place pour justifier le choix qui a été fait d'un plus grand nombre de places de parking sur le boulevard. Bref, on déshabille Pierre pour habiller Paul, mais, au total, rien ne change. Une évidence en tout cas: la place du 11 novembre ne peut

plus être un parking et doit reprendre sa fonction de forum, de lieu de rencontres et de fêtes dans un contexte arboré et en partie aquatique (réchauffement climatique oblige). Nous espérons en tout cas que, cette fois-ci, sera mise en place une véritable concertation.

Certes, nos élus, aidés par un bureau d'études spécialisé, ont fait du bon travail et pris quelques mesures plus favorables à une circulation apaisée, en instaurant une zone 30 sur l'ensemble de la voie et même une zone de rencontre (20km/h et priorité totale aux piétons), entre la rue Anatole France et la rue de la Paix. Pour faire pendant au futur aménagement de la place ?

On nous promet également un environnement végétal dans l'ensemble plus abondant, varié et coloré. Mais, selon nous, insuffisant, voire indigent en certains points, comme devant

l'école Chevrier où la végétalisation au sol est très réduite, ce qui laisse craindre pour la protection des arbres, menacés par les dégâts du piétinement des passants ou des chocs des véhicules automobiles. C'est pourquoi, les arbres d'alignement, choisis sans que nous soit présentée une quelconque référence parmi les réalisations déjà existantes, devront être tous plantés sur espace herbacé protégé.

Pourquoi cette faible végétalisation ?

Tout simplement pour créer, à l'emplacement ainsi «libéré», 27 places supplémentaires de stationnement, juste devant l'école. Pour nous, cela représente une régression par rapport à la situation existante. On va ainsi inciter les parents qui viennent à l'école à prendre systématiquement leur voiture, ce

qui est contraire à une bonne politique favorisant la venue des enfants à l'école à pied ou à vélo, seuls ou avec leurs parents ou accompagnateurs (opérations pédibus et cyclobus). D'ailleurs, il n'est pas prévu d'arceaux de sécurité pour les vélos devant ou à proximité de l'école, alors qu'il en est prévu à proximité des commerces du centre.

Dans l'ensemble, un certain nombre de questions restent encore en suspens, et nous souhaitons obtenir de la part du maire et de son équipe des réponses claires et précises à celles que nous leur avons posées. Nous espérons de même que nos suggestions seront prises en compte. Enfin, dans un contexte de restrictions budgétaires souvent

évoquées, y compris lors de la réunion publique, sera-t-il possible de connaître le coût estimé de cette opération ?

Côté « Ecole Chevrier » et devant l'école, de la verdure ou des voitures ?



CŒUR D'ESSONNE : METTRE LES CITOYENS AU CŒUR DES DÉBATS

Sommé de grandir, face au Grand Paris, le Val d'Orge s'est uni à l'Arpajonnais pour former la communauté d'agglomération «Cœur d'Essonne Agglomération» L'ensemble est géographiquement cohérent mais suscite de nombreuses interrogations de notre part.

Élargir, c'est aussi risquer de s'éloigner de la démocratie locale. La tentation est alors plus grande de rester «entre soi» avec 59 élus communautaires, 650 salariés, plus les sous-traitants, les bureaux d'études, les autres collectivités. Et nous craignons que la signature en grande pompe du C.I.N. (Contrat d'Intérêt Général) baptisé «Porte sud du Grand Paris» liant Cœur d'Essonne, sa voisine «Grand Paris Sud», la région IDF et l'Etat, aille hélas dans le mauvais sens. La méga-agglomération, voulue par Manuel Valls, centrée sur Evry, englobant entre autres le Val d'Orge et l'Arpajonnais, et qui avait échoué, reviendrait-elle par la porte (Sud ?) de service.

On évoque, dans ce contrat, la recherche d'une «vision politique partagée», de «développement harmonieux de l'espace», de «favoriser les synergies». Nous ne rejetons pas l'amélioration des transports publics proposée. Mais nous n'oublions pas que depuis des années, dans le cadre des structures existantes, nous demandons en vain qu'on réduise la consommation des espaces agricoles par une meilleure cohérence des projets en cours et la limitation de la concurrence territoriale. Or, manifestement ce ne sera pas non plus à l'ordre du jour du C.I.N., car le moteur de ce projet c'est la peur de la concurrence territoriale du Grand Paris. Sauvez nos ZAC ! Voilà la médiocre ambition. Ne vient-on pas de fabriquer un nouveau monstre technocratique urbanisateur ? On voit GRAND, certes. Le mot est partout dans le texte. Mais **où trouve-t-on la concertation dans**

tout cela ? Où est la place des citoyens, des associations dans le C.I.N. ?

C'est pour faire face à ce prévisible déni de démocratie que 2 initiatives ont été prises par les associations environnementales locales :

- Elles ont demandé à être représentées au **Conseil local de développement**, organe de concertation de Cœur d'Essonne, et souhaitent être consultées dans toutes les concertations locales prévues par la Loi.

- Pour mieux se faire entendre, elles se sont constituées en fédération locale sous le nom de **Orge Hurepoix Environnement** (OHE).

Car il faut bien l'admettre, si la dimension municipale correspond bien à la relation que nous avons avec la population, les décisions publiques sont de plus en plus déportées à un niveau supérieur pour lequel nous n'avons pas la taille suffisante. «**Orge Hurepoix Environnement**» (OHE), c'est la volonté de nous soutenir mutuellement.

Alors si vous avez «contesté» le Projet Clause-Bois-Badeau, trop grand, trop urbanisateur, vous soutiendrez OHE dans ce nouveau combat contre son frère jumeau «la ZAC des BELLES VUES» 57 hectares à bétonner, entre Ollainville et Arpajon.

Respectons les cyclistes !



Le code de la route a beaucoup évolué ces dernières années. Voici quelques aménagements que les automobilistes doivent respecter sous peine d'amende.

La bande cyclable

C'est une bande à bordure blanche discontinue, placée d'un ou des deux côtés de la chaussée. Elle est strictement réservée à l'usage des cyclistes (**panneau bleu carré avec pictogramme vélo**). Tout stationnement ou chevauchement est puni d'une amende de 135 €.

Le double sens cyclable (DSC)

Autorisation donnée aux cyclistes de rouler à contre-sens dans une rue en ville. Celle-ci est annoncée par un **panneau portant la mention «sauf cyclistes»**, et placé sous le panneau de sens interdit. Un panneau (non obligatoire) peut être placé à l'autre extrémité de la rue pour avertir les automobilistes de la présence de vélos à contre-sens. Tout stationnement ou refus de passage est puni d'une amende de 135 €.

Le sas cyclable

Espace réservé aux cyclistes placé entre le passage piéton et la bande d'arrêt des véhicules à un carrefour à feux tricolores. Il est muni d'un ou plusieurs pictogrammes vélos. Les véhicules à moteur ont l'obligation, au feu rouge, de stopper derrière la bande d'arrêt auto sous peine d'une amende de 135 €.

Semaine d'information et d'action du 9 au 15 octobre 2016

« L'économie circulaire ou la fin du gaspi »

« J'exploite, je fabrique, je consomme, je jette ». C'est ainsi que fonctionne notre économie encore en grande partie. Mais l'épuisement des ressources et les impératifs écologiques, climatiques et démographiques nous contraignent à sortir de l'impasse de cette économie du gaspillage.

A cette économie appelée « linéaire » il faut d'urgence substituer l'économie « circulaire », objet du programme ci-dessous :

■ **Dimanche 9 octobre** :

Espace « Rencontres » du marché couvert :
Exposition « Faut que ça tourne », nombreux panneaux d'explication sur la lutte contre le gaspillage, et dialogue avec les habitants.

■ **Jeudi 13 octobre** :

Ciné-débat au Ciné 220 avec le film « **Ma vie zéro déchet** » réalisé par Donatien Lemaître, Jean-Thomas Ceccaldi et Dorothee Lachaud. Donatien et sa famille se lancent dans l'aventure « Zéro déchet ».
Débat avec la présence d'un réalisateur et d'un spécialiste du sujet.

■ **Samedi 15 octobre** :

Visite de « la Recyclerie Sportive de Massy », Atelier d'autoréparation et boutique de réemploi.
S'inscrire au **01 60 84 19 10** ou au **06 21 39 59 82** (covoiturage proposé)

Et toute la semaine du 10 au 15 octobre :

Exposition « Faut que ça tourne » au Centre Socio-Culturel Nelson Mandela.

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 60 84 19 10 ou au 06 21 39 59 82

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2016

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple **15 euros** - couple **22 euros** - petit budget : **8 euros** - soutien : **35 euros** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - **Siège** : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Courriel : **Tél** :

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2016. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10